DEPARTEMENT DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

COMMUNE DE CILAOS

DÉLIBÉRATION N° CM-97413-20260624-08

AFFAIRE N° 8 : **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2025**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à quatorze heures trois, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de ***Madame Laïla NASSIBOU,*** **Maire**.

La Maire certifie que :

Le nombre de membres en exercice est de **29**

Le nombre de membres présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla **NASSIBOU** - Marie-Pierre **LEBLE** - Brandon **HOARAU** - Valérie **DIJOUX** – Jean Paul **PAYET** - Elisabeth **FERRERE** - Benjamin **DARID** - Marie Laure **GRONDIN** - Jean Max **IDMONT** - Leïla **TURPIN** - Sébastien **TECHER** - Clémence **HECALE** - Jean Claude **BOYER** - Claude **BOYER** - Sophie **DRULA** - Michel **HOARAU** - Dominique **GONTHIER** - Inel **MAILLOT** - Lisiane **CLAIN** - Christian **DIJOUX** - Francette **GRONDIN** - Jacques **TECHER** - Frédéric **SEGART** - Pierre **TECHER** – Denis **DIJOUX** – Carole **POTIN**

Le nombre de procuration est de **02**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Luciano **FIGUIN** représenté par Marie-Pierre **LEBLE**
Juliane **SERY** représentée par Dominique **GONTHIER**

La convocation a été envoyée le **18 juin 2026**

ÉTAIT ABSENTE : Annie Claude **PAYET**

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre **LEBLE**

AFFAIRE N° 8 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2025

➢ ***Monsieur Jacques TECHER se retire de cette affaire et quitte la salle***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les instructions budgétaires M57 et M4 ;
Vu les états de restes à réaliser de la section d'investissement.

La Maire informe l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif (ordonnateur) et au Compte de Gestion (comptable).

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Les CFU du budget principal et du budget annexe s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 439 060,73	27 171 307,29
	Restes à réaliser	5 827 823,83		5 827 823,83
	Titres de recettes émis	4 159 415,92	14 227 538,50	18 386 954,42
DEPENSES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 439 060,73	27 171 307,29
	Restes à réaliser	1 229 980,71		1 229 980,71
	Mandats émis	4 505 452,85	14 365 666,56	18 871 119,41
RESULTAT	Résultat de l'exercice	4 251 806,19	-138 128,06	4 113 678,13
	Résultat reporté	-1 319 191,74	1 082 755,84	-236 435,90
	Résultat de clôture	2 932 614,45	944 627,78	3 877 242,23

BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)		0,00	0,00
	Restes à réaliser			0,00
	Titres de recettes émis		0,00	0,00
DEPENSES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)		1 403,66	1 403,66
	Restes à réaliser			0,00
	Mandats émis		1 378,97	1 378,97
RESULTAT	Résultat de l'exercice		-1 378,97	-1 378,97
	Résultat reporté		1 403,66	1 403,66
	Résultat de clôture		24,69	24,69

BUDGET CONSOLIDE (PRINCIPAL ET ANNEXE)		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 439 060,73	27 171 307,29
	Restes à réaliser	5 827 823,83	0,00	5 827 823,83
	Titres de recettes émis	4 159 415,92	14 227 538,50	18 386 954,42
DEPENSES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 440 464,39	27 172 710,95
	Restes à réaliser	1 229 980,71	0,00	1 229 980,71
	Mandats émis	4 505 452,85	14 365 666,56	18 871 119,41
RESULTAT	Résultat de l'exercice	4 251 806,19	-139 507,03	4 112 299,16
	Résultat reporté	-1 319 191,74	1 084 159,50	-235 032,24
	Résultat de clôture	2 932 614,45	944 652,47	3 877 266,92

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a. Budget principal

Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont présentées dans le tableau suivant :

Dépenses de fonctionnement – Budget principal	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024 / 2025	Part dans le total en 2025
(011) Charges à caractère général	2 259 109,54	2 578 511,40	14,14%	17,95%
(012) Charges de personnel	9 201 264,55	10 045 504,67	9,18%	69,93%
(014) Atténuation de charges	9 902,00	10 225,00	3,26%	0,07%
(65) Autres charges de gestion	1 182 460,82	1 193 792,59	0,96%	8,31%
(66) Charges financières	91 274,70	101 115,41	10,78%	0,70%
(67) Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00%	0,00%
(68) Provisions	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	**12 744 011,61**	**13 929 149,07**	**9,30%**	**96,96%**
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	902 573,43	436 517,49	-51,64%	3,04%
Total dépenses de fonctionnement	**13 646 585,04**	**14 365 666,56**	**5,27%**	**100,00%**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 365 666,56 € en 2025, soit une évolution de 5,27 % par rapport à 2024. Le chapitre qui observe une hausse significative est le chapitre 011

(Charges à caractère général). Cette progression s'explique par l'augmentation des chantiers réalisés en régie communale en 2025. Il s'agit, entre autres, des travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie, de la construction de la maison de veillée funéraire et de la rénovation de la salle des fêtes de Palmiste Rouge.

Le chapitre 012 connaît quant à lui une augmentation d'environ 8 % entre 2024 et 2025. Les dépenses de personnel s'élèvent ainsi à 10,045 millions d'euros et représentent environ 70 % des dépenses de la section de fonctionnement.

En dehors de ce qui est exposé ci-dessus, la Maire informe l'assemblée que le résultat de clôture affiché doit être analysé en gardant à l'esprit les nombreux recours gracieux et les contentieux existants, qui présentent un risque financier estimé à 1,432 million d'euros. Ces recours gracieux ou contentieux sont listés ci-dessous :

- **42 600 €** : Factures non payées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial. L'ancienne majorité a refusé le règlement de ces factures, et les crédits budgétaires qui y étaient rattachés ont été réaffectés à d'autres postes de dépenses.

- **39 139,11 €** : Facture relative au projet de réalisation de 4 aires de loisirs sur le territoire de Cilaos. Ce projet était porté par la SPLA Grand Sud. La CIVIS a avancé la participation de la Commune dans le cadre de ce projet via une convention signée en 2018. La Commune a toujours refusé de régler cette facture en invoquant le motif de la prescription quadriennale. Or, celle-ci ne s'applique pas dans le cas présent puisque la Commune a régulièrement été relancée et que la facture a été émise en 2024, à l'issue de la réalisation de l'opération.

- **5 000 €** : Versement lié au dispositif VTA. La Commune a perçu une subvention à reverser à l'agent recruté dans ce cadre. Plus d'un an après la fin du contrat de l'agent concerné, cette « aide sac à dos » n'a toujours pas été versée. Le financeur pourrait exiger le remboursement de la subvention.

- **75 000 €** : Montant du risque qu'encourt la Commune en cas de décisions défavorables dans le cadre des contentieux liés à l'IFSE de certains agents.

- **13 000 €** : Frais de début de mission du DGS, actés par délibération du Conseil municipal, pour lesquels aucun versement n'a été effectué à ce jour.

- **99 200 €** : Dans le cadre du projet Contrat Territoire Lecture, la Commune de Cilaos a bénéficié d'une subvention de la DAC-OI à hauteur de 99 200 € par an sur trois ans, soit un montant global de 297 600 €. Or, d'une part, le recrutement sur ce contrat de projet est intervenu un an après la signature de la convention et, d'autre part, l'agent n'est plus en poste depuis la fin de l'année 2025. Cette subvention pourrait donc faire l'objet d'une demande de restitution par le financeur.

- **190 000 €** : Recours lié au processus de recrutement de la directrice de l'EPIC Tourisme. Celle-ci a entamé une procédure contentieuse et réclame à la Commune un peu moins de 190 000 €.

- **65 301 €** : À la suite d'un contrôle de l'URSSAF en 2025, un certain nombre d'irrégularités a été relevé, débouchant sur une pénalité financière qui a été imputée au budget de l'exercice 2026.

- **175 000 €** : Étude Mobilité Montagne. Ce projet de 259 000 € est financé à 50 % par l'ANCT. La Commune a déjà perçu une avance sur subvention de 75 000 €. L'étude entamée a été interrompue par l'ancien Maire sans aucun motif légalement valable. La société en charge de cette étude réclame aujourd'hui le paiement de la part des prestations déjà réalisées ainsi que les frais de résiliation prévus par la loi, soit environ 100 000 €. Le financeur pourrait nous réclamer tout ou partie de l'avance indûment perçue, en sus des factures restant dues à SYSTRA.

- **600 000 €** : À la suite du second tour des élections municipales, l'ancien Maire a procédé à la signature de 21 CDD antidatés. Ces contrats, non conformes à la loi, n'ont pas été reconduits. Cette opération fait courir à la Ville un risque financier majeur qui impacterait fortement l'équilibre du budget communal.

- **128 482 €** : Ce montant correspond à l'assurance statutaire pour les années 2022-2024 non payé à ce jour par la Commune.

En plus des éléments évoqués ci-dessus, il convient de prendre en compte également les nombreuses parcelles que la Commune a préemptées via un portage de l'EPFR, et pour lesquelles les annuités de remboursement auront un impact considérable sur les finances de la Ville.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des annuités entre 2026 et 2032 :

Exercices	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Annuités	133 397	380 175	447 907	432 421	1 106 697	1 164 137	1 030 739

Nous observons ainsi une augmentation de 729 % du montant des annuités entre 2026 et 2030, qui s'élèveront à 1,1 million d'euros.

En résumé, le résultat excédentaire affiché doit être apprécié en ayant conscience des nombreux passifs laissés par l'ancienne mandature. Si l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus devaient aboutir à des condamnations judiciaires pour la Commune, l'impact global serait insupportable pour les finances de la Ville. Cela affecterait inévitablement les capacités de la Commune à répondre aux attentes de la population, dans un contexte budgétaire national déjà contraint.

b. Budget annexe

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe du service des pompes funèbres sont présentées dans le tableau suivant :

Dépenses de fonctionnement - Budget annexe des Pompes Funèbres	**CA 2024**	**CA 2025**	**Evolution 2024 / 2025**	**Part dans le total en 2025**
(011) Charges à caractère général	264,40	1 378,97	421,55%	100,00%
Total dépenses de fonctionnement	**264,40**	**1 378,97**	**421,55%**	**100,00%**

Les dépenses de ce budget annexe sont essentiellement réalisées au chapitre 011 (Charges à caractère général). En 2025, les crédits consommés correspondent principalement à l'acquisition de fournitures pour le cimetière.

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a. Budget principal

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées dans le tableau suivant :

Recettes de fonctionnement – Budget principal	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024 / 2025	Part dans le total en 2025
(70) Produits et services	93 483,20	162 212,66	73,52%	1,06%
(73) Impôts et taxes	6 877 481,51	6 654 273,66	-3,25%	43,46%
(731) Fiscalité locales	2 711 119,00	2 761 434,23	1,86%	18,04%
(74) Dotations et participations	2 956 060,82	2 492 954,01	-15,67%	16,28%
(75) Autres produits de gestion	83 807,38	36 972,24	-55,88%	0,24%
(76) Produits financiers	17,35	15,90	-8,36%	0,00%
(77) Produits exceptionnels	559 501,00	69 542,00	-87,57%	0,45%
(78) Reprises sur amortissements et provisions	101 393,92	20 076,93	-80,20%	0,13%
(013) Atténuation de charges	33 230,19	16 080,44	-51,61%	0,11%
Total recettes réelles hors résultat	**13 416 094,37**	**12 213 562,07**	**-8,96%**	**79,77%**
(002) Résultat reporté de fonctionnement	260 787,12	1 082 755,84	315,19%	7,07%
Total recettes réelles de fonctionnement avec résultat reporté	**13 676 881,49**	**13 296 317,91**	**-2,78%**	**86,85%**
(042) Recettes d'ordre de fonctionnement	1 657 216,39	2 013 976,43	21,53%	13,15%
Total recettes de fonctionnement	**15 334 097,88**	**15 310 294,34**	**-0,16%**	**100,00%**

Les recettes de fonctionnement évoluent de -0,16 % entre 2024 et 2025, passant de 15,33 millions d'euros à 15,31 millions d'euros. Cette baisse s'explique par la réduction des quotas de contrats aidés et du montant de la participation de l'État. En effet, en 2025, la Commune a perçu 698 219,44 € au titre de ces contrats contre 1 138 691,15 € en 2024, soit une diminution de 39 % en seulement une année.

Par ailleurs, la taxe sur les carburants et l'octroi de mer connait également une diminution. Le détail de ces recettes est présenté dans le tableau suivant :

Recettes de fonctionnement - Budget principal	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024 / 2025	Part dans le total des recettes de fonctionnement en 2025
74718 - Participations de l'Etat (emplois aidés)	1 138 691,15	698 219,44	-38,68%	4,56%
741125 - DACOM	712 324,00	738 879,00	3,73%	4,83%
74111 - DGF	505 667,00	503 125,00	-0,50%	3,29%
73431 - OCTROI DE MER	5 541 552,98	5 343 237,89	-3,58%	34,90%
7342 - TAXE SUR LES CARBURANTS	1 053 440,48	1 061 354,72	0,75%	6,93%

Il convient de souligner que l'octroi de mer reste une ressource majeure pour le budget communal, puisqu'il représente 34,90 % des recettes totales de fonctionnement et près de 44 % des recettes réelles de fonctionnement sur l'exercice 2025. Cette ressource enregistre néanmoins une diminution de près de 200 000 € entre 2024 et 2025.

Les travaux en régie valorisés au titre de l'exercice 2025 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Montant TTC
REHABILITATION CONTRUCTION ET EXTENSION DE LA MAIRIE	910 499,57
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE VEILLEE FUNERAIRE	606 828,76
REHABILITATION DE L'ANCIEN CET BRULE MARRON	67 845,30
REHABILITATION DU CENTRE DE VACANCES DE LA SALINE	54 792,06
REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE PALMISTE ROUGE	135 852,34
TRAVAUX DE VRD POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION	86 060,84
REHABILITATION DU CHEMIN BRULE MARRON	3 200,26
AMENAGEMENT DE LA PLACE MAIRIE ET REHABILITATION DE LA FONTAINE	75 217,78
TOTAL GENERAL	**1 940 296,91**

b. Budget annexe

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du service des pompes funèbres sont présentées dans le tableau suivant :

Recettes de fonctionnement – Budget annexe des Pompes Funèbres	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024 / 2025
(74) Dotations et participations	1 000,00	0,00	-
Total recettes réelles hors résultat	**1 000,00**	**0,00**	**-**
(002) Résultat reporté de fonctionnement	668,06	1 403,66	110,11%
Total recettes de fonctionnement avec résultat reporté	**1 668,06**	**1 403,66**	**-15,85%**

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du service des pompes funèbres se composent essentiellement du résultat reporté de l'exercice 2024 qui s'élèvent à 1 403,66€.

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget principal sont présentées dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement -Budget principal	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024 / 2025	Part dans le total en 2025
(10) Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00%	0,00%
(16) Dettes financières	422 527,26	432 039,26	2,25%	9,59%
(13) Remboursement sur subvention ou autres	0,00	36 184,09	0,00%	0,80%
(20) Immobilisations incorporelles	83 616,57	56 346,39	-32,61%	1,25%
(204) Subventions d'équipement versées	9 980,28	0,00	-100,00%	0,00%
(21) Immobilisations corporelles	400 675,79	650 615,36	62,38%	14,44%
(23) Immobilisations en cours	938 469,56	1 192 463,73	27,06%	26,47%
Total dépenses réelles d'investissement	**1 855 269,46**	**2 367 648,83**	**27,62%**	**52,55%**
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 657 216,39	2 013 976,43	21,53%	44,70%
(041) Opérations patrimoniales	331 790,00	123 827,59	-62,68%	2,75%
Total dépenses d'investissement hors solde d'exécution	**3 844 275,85**	**4 505 452,85**	**17,20%**	**100,00%**
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement	1 044 312,08	1 319 191,74	26,32%	22,65%
Total dépenses d'investissement	**4 888 587,93**	**5 824 644,59**	**19,15%**	**100,00%**

Les dépenses d'investissement, incluant le solde d'exécution de 2024, s'élèvent à 5,8 millions d'euros en 2025, soit une augmentation de 19,15 % par rapport à l'exercice précédent.

La ventilation de ces crédits d'équipement sur les chapitres 20, 21 et 23 est retracée dans les tableaux ci-dessous :

Chapitre 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Montant TTC
Etudes réhabilitation de l'habitat insalubre "Les Pommiers"	25 056,99
Droits d'utilisation informatique	15 014,40
Maitrise d'œuvre - Projet de construction d'une maison de veillée	16 275,00
TOTAL GENERAL	**56 346,39**

Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Montant TTC
Réhabilitation de la Salle des Fêtes de Palmiste Rouge	10 767,30
Réhabilitation du centre de vacances de la Saline	5 732,05
Réhabilitation du kiosque du Centre-Ville	4 800,00
Réhabilitation de la Salle des Fêtes de Bras Sec	4 800,00
Acquisition d'un MEDIABUS	30 659,99
Aménagement de la place de la mairie et de la fontaine	40 747,19
Divers travaux en régie	6 415,48
Célébration des 60ans de la commune	6 762,98
Equipement électrique pour la fête lentille	4 648,12
Acquisition de mobilier et de matériel informatique	44 352,72
Réhabilitation et construction de la mairie	85 343,44
Acquisition d'engins pour la régie	138 512,00
Acquisition de bacs à fleurs	14 677,03
Divers équipements pour les services techniques	75 950,49
Divers équipements pour le service garage	12 771,57
Divers équipements pour le service animation	22 283,09
Vidéoprotection	6 217,05
Divers équipements pour le service des moyens	4 866,45
Acquisition de radio de communication	18 971,00
Divers équipements pour le service des sports	33 945,28
Construction d'une maison de veillée	77 392,13
TOTAL GENERAL	**650 615,36**

Chapitre 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	Montant TTC
Réhabilitation et construction de la mairie	265 111,12
Construction d'une maison de veillée	12 135,99
Réhabilitation de la salle multimédia	85 268,61
Sécurisation de l'ANCT BRULE MARRON	21 266,00
Travaux de voiries - Chemin Bras des Etangs	180 845,26
Travaux de voiries - Chemin Brule Marron	268 459,07
Travaux de voiries - Chemin Terre Fine	254 504,07
Travaux de voiries - Parking Deux Canons	39 898,76
Travaux de voiries - Parking du Stade	64 974,85
TOTAL GENERAL	**1 192 463,73**

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du budget principal sont présentées dans le tableau suivant :

Recettes d'investissements - Budget principal	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024 / 2025	Part dans le total en 2025
(10) Dotations, fonds divers et réserves	660 692,83	1 157 643,81	75,22%	27,83%
(13) Subventions d'investissement	1 674 339,93	2 440 962,03	45,79%	58,69%
(16) Emprunts et dettes assimilées	0,00	465,00	-	0,01%
Total recettes réelles d'investissement	**2 335 032,76**	**3 599 070,84**	**54,13%**	**86,53%**
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	902 573,43	436 517,49	-51,64%	10,49%
(041) Opérations patrimoniales	331 790,00	123 827,59	-62,68%	2,98%
Total recettes d'investissement	**3 569 396,19**	**4 159 415,92**	**16,53%**	**100,00%**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4,159 millions d'euros en 2025, contre 3,569 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 16,53 % entre les deux exercices.

L'essentiel des recettes d'investissement reste constitué par les subventions d'investissement, qui s'élèvent à 2,440 millions d'euros en 2025. Les principaux financeurs sont l'État (DETR, DSIL), le Conseil Départemental (via les dispositifs PST 2 et PDT) et la CIVIS par le biais des fonds de concours.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux écritures de dotations aux amortissements.

V. L'EVOLUTION DES EPARGNES

Plusieurs indicateurs permettent de connaître les capacités de la ville à dégager des marges de manœuvre pour sa politique de développement et de mise en œuvre du projet politique.
Parmi ces indicateurs figurent :

- L'épargne brute : qui « correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). » ;
- L'épargne de gestion : représente l'épargne brute après avoir retiré les charges d'intérêt.
- L'épargne nette : est l'épargne de gestion sur laquelle nous avons retiré les annuités de la dette.

Ces calculs en cascade, présentés dans le tableau ci-dessous, ont pour finalité de mesurer l'épargne disponible pour financer les investissements prévus tout en sécurisant prioritairement les remboursements de la dette.

		2024	2025
Recettes réelles		13 676 881	13 296 318
Dépenses réelles	(-)	12 744 012	13 929 149
Epargne brute hors travaux en régie	**(=)**	**932 869**	**-632 831**
Travaux en régie	(+)	1 592 550	1 940 297
Cessions	(-)	559 501	35 600
Epargne brute	**(=)**	**1 965 918**	**1 271 866**
Charges financières	(-)	112 182	104 399
Epargne de gestion	**(=)**	**1 853 736**	**1 167 466**
Remboursement du capital	(-)	422 455	432 039
Epargne nette	**(=)**	**1 431 281**	**735 427**

L'épargne brute hors travaux en régie est négative, elle s'établit à -632 831 € en 2025 contre 932 869 € en 2024. Toutefois, lorsque les travaux en régie sont intégrés au calcul, l'épargne brute devient positive et s'élève à 1,271 million d'euros. L'épargne nette, quant à elle, s'élève à 735 427 € contre 1 431 281 € en 2024, soit une diminution de 48,61 %.

VI. L'ENCOURS DE LA DETTE

L'état de la dette est présenté dans le tableau suivant :

	2024	2025
Encours dette au 31/12	3 257 496	2 825 457
Montant emprunté	0	0
Annuité en capital	422 527	432 039
Intérêts	112 182	97 419
Epargne brute	1 965 918	1 271 866
Capacité de désendettement	1,7	2,2
Endettement par habitant	646 €	561 €

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 2 825 457 €. La capacité de désendettement est de 2,2 ans et l'endettement par habitant s'élève à 561 €.

L'assemblée délibère :

- Pour : 00
- Contre : 23 (dont 2 procurations)
- Abstention : 03
- Monsieur Frédéric SEGART ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité :**

- **De ne pas approuver** le compte financier unique de la Commune pour l'exercice 2025 (budgets principal et annexe) ci-joint annexé ;
- **De ne pas acter** les résultats suivants pour le budget principal de la ville et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres :

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 439 060,73	27 171 307,29
	Restes à réaliser	5 827 823,83		5 827 823,83
	Titres de recettes émis	4 159 415,92	14 227 538,50	18 386 954,42
DEPENSES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 439 060,73	27 171 307,29
	Restes à réaliser	1 229 980,71		1 229 980,71
	Mandats émis	4 505 452,85	14 365 666,56	18 871 119,41
RESULTAT	Résultat de l'exercice	4 251 806,19	-138 128,06	4 113 678,13
	Résultat reporté	-1 319 191,74	1 082 755,84	-236 435,90
	Résultat de clôture	2 932 614,45	944 627,78	3 877 242,23
BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES		**Investissement**	**Fonctionnement**	**Total**
RECETTES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)		0,00	0,00
	Restes à réaliser			0,00
	Titres de recettes émis		0,00	0,00
DEPENSES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)		1 403,66	1 403,66
	Restes à réaliser			0,00
	Mandats émis		1 378,97	1 378,97
RESULTAT	Résultat de l'exercice		-1 378,97	-1 378,97
	Résultat reporté		1 403,66	1 403,66
	Résultat de clôture		24,69	24,69
BUDGET CONSOLIDE (PRINCIPAL ET ANNEXE)		**Investissement**	**Fonctionnement**	**Total**
RECETTES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 439 060,73	27 171 307,29
	Restes à réaliser	5 827 823,83	0,00	5 827 823,83
	Titres de recettes émis	4 159 415,92	14 227 538,50	18 386 954,42
DEPENSES	Inscriptions budgétaires totales (BP + DM)	11 732 246,56	15 440 464,39	27 172 710,95
	Restes à réaliser	1 229 980,71	0,00	1 229 980,71
	Mandats émis	4 505 452,85	14 365 666,56	18 871 119,41
RESULTAT	Résultat de l'exercice	4 251 806,19	-139 507,03	4 112 299,16
	Résultat reporté	-1 319 191,74	1 084 159,50	-235 032,24
	Résultat de clôture	2 932 614,45	944 652,47	3 877 266,92

- **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE

LA MAIRE
Laïla NASSIBOU

Identifiant : 974-219740248-20260624-B_24062026-DE

Numéro d'acte : 14046116

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le : 06 juillet 2026

Etant publiée le :